

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 12 juin 2020

Date de publication : 16 juin 2020	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 4 juin 2020	Nombre de délégués présents ou représentés : 12 Votes : Pour : 12 - Contre : - Abstentions :

Le 12 juin 2020, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Mme Myriam GARREAU (en audioconférence), M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : M. Benoît BITEAU, M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Mme Séverine VACHON (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON, M. Arnaud CHARPENTIER (en visioconférence)

Au titre des communes : Mme Catherine TROMAS, M. Jean-Pierre SERVANT, M. Bernard BORDET

Étaient représentés :

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : M. Stéphane VILLAIN

Au titre des communes : M. Jérémy BOISSEAU

Étaient excusés :

M. Maxence DE RUGY, M. Guy MOREAU, M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Marc THEBAULT, M. Yann HELARY, M. Michel SIMON, M. Jean-Claude RICHARD, M. Xavier GARREAU

LEADER : demande de financement au titre de l'action Marque « Valeurs Parc »



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

LEADER : demande de financement au titre de l'action Marque « Valeurs Parc »

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est investi dans la Marque « Valeurs Parc » depuis 2016. Sur la base d'un cahier des charges unique et sur des valeurs partagées (environnementales, territoriales et économiques), il développe le marquage de produits et services tels que le miel, la viande bovine, les hébergements, les sites de visite...

Soucieux de poursuivre le développement de cette action en bénéficiant de crédits supplémentaires, le Parc a sollicité, en compléments des aides attribuées par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, des fonds LEADER auprès de la Région Pays de la Loire via le Syndicat Mixte de Fontenay Sud Vendée Développement. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région de Pays de la Loire	16250 €
Région Nouvelle-Aquitaine	16 250 €
LEADER Pays de La Loire	13 930 €
TOTAL action	46 430 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de valider le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter un financement complémentaire auprès du LEADER Pays de la Loire à hauteur de 13 930 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy FERRIER
LE PRÉSIDENT

